



Règlement intérieur

Modalités

L'association est ouverte à tout public sans limite d'âge.

Elle vous propose de faire des randonnées et parfois des découvertes du patrimoine.

En alternance de petites (de 0 à 200 m de dénivelé de 2h à 3h) et moyennes (de 200 à 650m de Dénivelé de 3h à 4h) randonnées, jamais de grandes randonnées.

La difficulté des randonnées étant soumise également au terrain.

Au moins deux fois par mois, le dimanche en sortie journée ou après-midi.

Sorties exceptionnelles pour Noël, fin d'année associative ou sur un WE.

Tarifs

Voir fiche d'inscription.

Les tarifs comprennent les licences et les assurances ainsi que les frais de gestion.

Ne sont pas compris les frais d'essence, de visite et de restauration éventuels, coût de covoiturage.

Les organisateurs agissent à titre bénévole.

Organisation

Les activités sont programmées selon des plannings prédéterminés.

Les programmes de sorties seront communiqués à l'avance avec les heures de départs, sous toute réserve de modifications.

Les sorties se font en voitures individuelles ou covoiturage.

(Le coût du covoiturage est fonction de la distance pour se rendre sur le lieu de la sortie "aller/retour" sera dû au chauffeur).

Le roulement de voitures est laissé volontaire par rapport aux membres conducteurs.

Les enfants mineurs seront **obligatoirement** accompagnés d'un membre de leur famille.

Equipement

Tout randonneur doit être au minimum bien chaussé (voir liste conseillée), et détenir une bouteille d'eau (2l), une barre énergétique et un coupe vent. Encouragement à avoir des bâtons de marche.

Autorisation droit à l'image

La possibilité de filmer et/ou photographier ses membres dans le cadre des différents événements et sorties que l'association organise, est soumise à autorisation de droit à l'image.

Avec acceptation d'utilisation et d'exploitation non commerciale de son image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association et Facebook, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, les personnes renoncent expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de « A PETITS PAS » qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

Discipline

Les membres s'engagent :

- à fournir tous les documents d'inscription, **au complet**, au plus tard dès la 2ème sortie effectuée avec l'association, sous peine de ne pas obtenir sa licence.
- à être ponctuels (10 mn avant le départ).
- à respecter les conseils des responsables.
- à respecter la nature et les lieux de découvertes (pas de cueillette de fleurs ou de plantes sans avis des responsables).

Pour des raisons de sécurité :

- les conducteurs s'engagent à rester sobres lors de leurs sorties.
- les parents restent responsables de leurs enfants.
- les animaux ne sont pas acceptés.
- le bureau se réserve le droit de radier tout membre ne respectant pas le règlement ou entravant la bonne entente du groupe.
- La délivrance de l'attestation santé ou certificat médical est obligatoire (cf modalités dans l'onglet « certificat médical »)
- En raison de pathologie particulière et de problème éventuel, la personne préviendra en toute confidentialité les responsables de sortie, la personne de confiance à contacter et les gestes et conduite à tenir pour sa sécurité.